

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Conseil départemental
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-8-10-1

Séance du vendredi 11 septembre 2015

**MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR
2015**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,
- VU le Programme Départemental d'Insertion adopté par délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-4-4 du 10 décembre 2009, pour les années 2010/2012 et reconduit pour les années 2013/2015,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-4-1 du 19 février 2015 portant sur l'exécution du Budget Primitif de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le Règlement Financier du département,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde et autorise le versement des subventions suivantes :

- Association CARITAS : 260 € pour le projet « Bien dans ma ville »;

- Association CONTACT PLUS : pour le projet «Soutien à l'apprentissage du Code de la route »
 - 3 206 € pour la CTSA de COLMAR ;
 - 4 124 € pour la CTSA de GUEBWILLER ;
 - 4 800 € pour la CTSA de RIBEAUVILLE/SAINTE MARIE AUX MINES ;
 - Association ASTI: 3 500 € pour le projet « Je m'informe, je bouge, je m'insère »
 - Centre Socio Culturel Lavoisier/Brustlein: 1 437 € pour le projet « Groupe Arc en Ciel »;
 - Centre Socio Culturel le PAX: 800 € pour le projet « de l'isolement vers l'insertion « Groupe Saint Nicolas;
- précise que les dépenses correspondantes, d'un montant total de 18 127 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574 ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité